



1

**Lors de la dernière assemblée générale du SDE 09 du 21 décembre 2018, les élus ont adopté, sur proposition du Président les dispositifs suivants**

## **- Rénovation énergétique des bâtiments 100 000€**

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un des axes principaux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Syndicat propose aux communes ariégeoises éligibles et aux communautés de communes et d'agglomération une aide financière (subvention Eco Energie) pour promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

**taux subvention = 10 % du montant des travaux et plafonnée à 10 000 €.**

Cette aide est versée à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés (attestation de fin de travaux, copie des factures et plan de financement définitif)

## **-Energies renouvelables 50 000 €**

La France s'est engagée à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et couvrir 23 % de sa consommation énergétique par de énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs, les collectivités ont un rôle central à jouer pour favoriser la production locale.

Le Syndicat propose à ses collectivités adhérentes une assistance dans la réalisation de projets utilisant des énergies renouvelables.

le syndicat propose une aide financière aux communes ariégeoises éligibles et aux communautés de communes et d'agglomération .

**taux subvention = 20 % du montant des travaux et plafonnée à 5 000 €.**

Le syndicat peut également participer à des société (type SCIC) qui seraient mise en œuvre pour réaliser de tels projets.

## **-Appel à projet régional « contrat de développement Territorial des énergies renouvelables thermiques » 100 000 €**

Ce contrat est un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé de toutes les filières ENR à l'échelle d'un territoire.

2

Il permet de soutenir un programme d'actions de promotion, de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'ENR et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières adaptées au contexte du territoire.

Il donne lieu à plusieurs types d'accompagnement, auprès de bénéficiaires différents, selon l'ambition et l'organisation du projet.

Le syndicat a signé ce contrat avec l'ADEME en octobre 2018.

29 sites potentiels ont ainsi pu être identifiés dans le cadre de cet appel à projet.

Le syndicat propose une aide financière complémentaire sur l'investissement aux communes ariégeoises éligibles et aux communautés de communes et d'agglomération retenues sans le contrat ENR

**taux subvention = 10 % du montant des travaux et plafonnée à 10 000 €.**

## **-Cadastre solaire 20 000 €**

Le Syndicat a décidé de mettre en place sur le département de l'Ariège un cadastre solaire afin de faciliter la réflexion d'investissement des collectivités, des entreprises et des particuliers sur leur patrimoine pour installer des panneaux solaires.

Cet outil propose une cartographie en ligne sur laquelle chacun peut identifier sa toiture et mesurer son potentiel solaire.

Il permet d'identifier la partie la mieux exposée de la toiture et calcule de manière instantanée le coût de l'installation, mais aussi la production prévisionnelle, les revenus attendus et sa rentabilité en fonction de la surface équipée. Ces fonctionnalités sont valables qu'il s'agisse d'une production photovoltaïque injectée sur le réseau (revente à Enedis) ou autoconsommée pour les besoins de l'habitation, ou même pour la production d'eau chaude sanitaire via un chauffe-eau solaire. Il est également possible d'intégrer d'autres paramètres dans le calcul, comme le financement de l'installation par un emprunt bancaire en précisant le taux.

Ce service sera financé par le PNR sur la partie de son territoire soit 50 000 habitants et le SDE09 sur le reste du département, soit 100 000 habitants.

Nous avons fait établir des devis pour cette prestation qui selon les modalités retenues vont de 10 000 à 18 000 euros.

## **-Etude sur le Potentiel ENR 25 000 euros**

- Dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux, les EPCI du SCOT de la Vallée de l'Ariège et l'EPCI du Couserans bénéficient d'une étude sur le diagnostic de l'existant des productions d'ENR et du potentiel de mobilisation d'ENR sur leurs périmètres respectifs.
- Les EPCI ARIZE LEZE, PAYS DE MIREPOIX, PAYS D'OLMES et HAUTE ARIEGE n'ont pas d'obligation légale de faire un PCAET, et ne disposent pas d'outils pour faire ce diagnostic et identifier ce potentiel.
- **Le Comité Syndical a décidé que le SDE 09 porte et finance une étude sur le périmètre sur des EPCI non couverts par des PCAET sauf si un EPCI prend l'initiative pour son territoire de porter cette étude.** Cela permettrait d'avoir sur la totalité du département un diagnostic et une projection des potentialités de développement des énergies renouvelables.
- Cette étude en plus des PCAET existants permettrait d'avoir une vision globale des capacités de notre territoire à développer les ENR et faciliterait l'adaptation des réseaux de transports et de distribution, le cas échéant.

## **-Amélioration de l'éclairage public 200 000 €**

L'éclairage public est un poste auquel les collectivités font de plus en plus attention, d'autant qu'il représente à lui seul environ 40% de leur budget électricité. Aussi, face à l'augmentation des coûts de l'énergie et au début de prise en compte du facteur environnement, le SDE09 travaille en permanence à améliorer l'efficacité du réseau d'éclairage public. Pour cela, le recours aux nouvelles technologies est plébiscité et les solutions diverses, que cela soit pour réduire la consommation ou pour optimiser l'utilisation.

Le Syndicat propose aux communes ariégeoises éligibles et aux communautés de communes et d'agglomération une aide financière complémentaire au programme financé par le Conseil Départemental pour le remplacement de luminaires vétustes existants par des luminaires neufs répondant aux exigences de délivrance de certificats d'économie d'énergie.

**Elle sera de 200 € par luminaire remplacé.** Cette aide ne concerne pas : la mise en place de nouveaux luminaires, les illuminations de sites et l'éclairage de terrains de sports ou aires de loisirs.

**Communes éligibles : communes qui reversent la Taxe sur la consommation finale d'Electricité au SDE 09**